

**Championnats de Normandie d'Épreuves Combinées  
Benjamins et Minimes  
+ Épreuves Ouvertes de Marche BE / MI  
MONDEVILLE - Dimanche 13 Février 2022**

9h30	<b>Confirmation des athlètes</b>					
10h00	<b>Réunion de Jurys</b>					
	<b>BEG</b>	<b>BEF</b>	<b>MIF</b>	<b>MIH</b>	<b>Epreuves Ouvertes B/M</b>	
10h30	Longueur 1 et 2 ou Perche	Poids	50m haies			
10h45				50m haies		
11h30		50m haies				
11h45	50m haies		Poids	Longueur 1 et 2 ou Perche		
12h15		Hauteur 1 et 2			2000m Marche BF et BG	
12h45	Poids				3000m Marche MF et MH	
13h00			Longueur 1 et 2			
13h45	1000m			Hauteur 1 et 2		
14h15		1000m				
15h00	<b>PODIUMS</b>					
15h15			Hauteur 1 et 2	Poids		
16h00				1000m		
16h15			1000m			
16h45			<b>PODIUMS</b>			

**Horaires des Epreuves Combinées donnés à titre indicatif en fonction de  
l'avancement des épreuves.**

La qualification se fera au bilan et seront qualifiés les 24 meilleurs inscrits de chaque catégorie réalisée entre le 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 01 février 2022.

La liste des qualifiés et la liste d'attente seront disponibles au plus tard le mercredi 2 février 2022 sur le site de la Ligue.

Les confirmations d'engagements (pour les athlètes qualifiés et les athlètes en liste complémentaire) devront être fait avant le 11 février à 8h00 sur le site de la Ligue.

### **Règlement Technique :**

- **Montées de barre** : 3 en 3 pour la hauteur et de 10 en 10 pour la perche
- **Nombre d'essais** : Illimité en hauteur et à la perche : 3 par barre.
- **Groupes** constitués en fonction des records en hauteur.
- **Epreuves Ouvertes** : sans minimas, épreuve de marche réservée aux benjamins et minimes. Fournir un juge.
- **Confirmation** en chambre d'appel, effectuée par les athlètes et **non les entraîneurs**. Limite de confirmation : 1h00 avant le début de la première épreuve.
- **1000m épreuves combinées** : séries constituées en fonction du classement général avant la dernière épreuve.
- **Longueur ou Perche** : les athlètes seront automatiquement inscrits au saut en longueur. **Ceux qui voudront faire le saut à la perche** devront faire une demande à [normandie.crj@gmail.com](mailto:normandie.crj@gmail.com)
- **Médailles** : il ne sera pas fait de distinction pour le titre de champion de Normandie que les athlètes aient participé à la longueur ou à la perche.

**Jury** : Les jurys seront à engager avant le vendredi 11 à 8h00 à [sylvain.collette@orange.fr](mailto:sylvain.collette@orange.fr).

Chaque club participant est prié de fournir un ou des jurys selon les quotas suivants :  
1 jury par tranche de 3 participants.